



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/2004/1
16 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité
des produits agricoles

Soixantième session

Genève, 8-10 novembre 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOIXANTIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le 8 novembre 2004 à 10 heures

Note du secrétariat: Les cotes entre crochets sont celles de documents qui étaient attendus mais n'avaient pas encore été reçus au moment de l'établissement de l'ordre du jour. Ces documents devraient être disponibles ultérieurement ou être distribués à la réunion sous forme de documents de séance. En outre, dès réception, ils seront affichés sur la page d'accueil du groupe des normes agricoles.

1. **Adoption de l'ordre du jour** **TRADE/WP.7/2004/1**
2. **Faits intéressants le Groupe de travail survenus depuis sa cinquante-neuvième session**
 - a) CEE-ONU: **[TRADE/WP.7/2004/2]**
 - Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise
 - Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation
 - Groupe de travail du transport des denrées périssables

- b) Autres entités:
- Commission du Codex Alimentarius
 - Union européenne
 - Régime de l'OCDE pour l'application des normes internationales aux fruits et légumes
 - CNUCED
 - Organisation mondiale de la santé

3. Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

TRADE/WP.7/GE.1/2004/25

- a) Textes recommandés pour adoption en tant que normes révisées pour:

Les champignons de couche
Les kiwis
Les pêches et nectarines

TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.2
TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.3
TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.4
(première partie)

Les myrtilles et bleuets
Les pastèques
Les agrumes
Les pommes de terre de primeur et de conservation

TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.5
TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.6
TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.7
TRADE/WP.7/GE.1/2004/7
TRADE/WP.7/GE.1/2004/25 (par. 31 à 35)

Les prunes (adjonctions à la liste des variétés)
Les poires (adjonctions à la liste des variétés)

(éléments mentionnés pour information seulement – aucune décision n'est requise)

- b) Textes recommandés pour adoption en tant que recommandations CEE-ONU pour:

Les cerises (période d'essai de deux ans)
Les pêches et nectarines (période d'essai de deux ans)
Les truffes (période d'essai de deux ans)

TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.1
TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.4
(deuxième partie)
TRADE/WP.7/2002/9/Add.8

Les prunes (prorogation d'un an de la période d'essai pour les variétés hybrides interspécifiques)

(voir les annotations ci-après)

Les pommes (inclusion à titre provisoire de nouvelles variétés jusqu'à la fin de la période d'essai en 2005)

(élément mentionné pour information seulement – aucune décision n'est reprise)

- c) Révision de la norme-cadre

- 4. Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)** *TRADE/WP.7/GE.2/2004/14*
- a) Textes recommandés pour adoption en tant que normes CEE-ONU révisées pour:
Les pistaches en coque *Pour le texte de la recommandation en vigueur, voir l'adresse Internet suivante: http://www.unece.org/trade/agr/standard/dry/dry_e.htm*
- b) Textes recommandés pour adoption en tant que recommandations CEE-ONU (prorogation d'un an de la période d'essai):
Les amandes en coque *TRADE/WP.7/GE.2/2004/14/Add.1*
Les amandes de pistaches et les amandes de pistaches pelées *Pour le texte de la recommandation en vigueur, voir l'adresse Internet suivante: http://www.unece.org/trade/agr/standard/dry/dry_e.htm*
- c) Correction du texte de la norme CEE-ONU pour les figues séchées *TRADE/WP.7/GE.2/2004/14/Add.2 (élément mentionné pour information seulement – aucune décision n'est requise)*
- d) Information concernant la publication conjointe OCDE/CEE-ONU du code des couleurs pour les cerneaux de noix
- 5. Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre** *TRADE/WP.7/GE.6/2004/16*
- a) Texte recommandé pour adoption en tant que norme CEE-ONU révisée **TRADE/WP.7/2004/3**
TRADE/WP.7/2004/3/Add.1
- b) Information sur les réunions du Bureau élargi:
Dublin (Irlande) – juillet 2004
Great Forks (États-Unis) – octobre 2004
- 6. Section spécialisée de la normalisation de la viande** *TRADE/WP.7/GE.11/2004/12*
- a) Norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de lama/alpaga **[TRADE/WP.7/2004/4]**
[TRADE/WP.7/2004/4/Add.1]
- b) Séminaire sur l'application de la norme relative à la viande bovine (Lituanie, octobre 2004)
- c) Réunion de rapporteurs sur la viande porcine (Lituanie, octobre 2004)
- 7. Harmonisation internationale du codage des produits agricoles**
- Informations communiquées par la France, la Slovaquie et la Turquie **[TRADE/WP.7/2004/5]**

8. Publications

- a) Normes CEE-ONU pour la viande
- b) Fiches publicitaires
- c) Brochure présentant les travaux et les réalisations du Groupe de travail

9. Questions générales concernant les travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées

- a) Compatibilité du certificat de contrôle avec la formule-cadre des Nations Unies **[TRADE/WP.7/2004/6]**
- b) Mandats du Groupe de travail et des sections spécialisées *TRADE/WP.7/2001/6*
TRADE/WP.7/2001/9, par. 75 à 81
[TRADE/WP.7/2004/7]
- c) Préemballages **[TRADE/WP.7/2004/8**
(Communauté européenne, États-Unis)]
- d) Stade auquel les normes CEE-ONU s'appliquent **(voir les annotations ci-après)**
- e) Évaluation de l'application des normes CEE-ONU

10. Ateliers

- a) République de Moldova
- b) Géorgie
- c) Azerbaïdjan

11. Questions diverses

12. Programme de travail

TRADE/WP.7/2004/9

- a) Calendrier des réunions
- b) Travaux futurs

13. Élection du Bureau

14. Adoption du rapport

PROJET DE CALENDRIER

8 novembre	10 heures-13 heures 15 heures-18 heures	Points 1 à 4 Points 4 à 9
9 novembre	10 heures-13 heures	Points 10 à 13
10 novembre	10 heures-13 heures	Point 14

ANNOTATIONS

POINT 1 Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

POINT 2 Faits intéressant le Groupe de travail survenus depuis sa cinquante-neuvième session

D'autres organisations ainsi que des groupes constitués au sein de la CEE ont été invités à communiquer toute information qui pourrait intéresser le Groupe de travail, et leurs représentants à présenter ces informations.

Le document TRADE/WP.7/2004/2 rend compte du débat sur les travaux du Groupe de travail qui a eu lieu au cours de la session de 2004 du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

POINT 3 Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la cinquantième session de la Section spécialisée et invité à prendre des décisions concernant les normes et les recommandations qu'il est proposé d'adopter.

En ce qui concerne le point 3 b), «Les prunes»: la Section spécialisée propose de proroger la période d'essai pour les variétés hybrides interspécifiques et de supprimer la variété «Aprium» du texte de la recommandation parce que ce produit est jugé plus proche des abricots.

POINT 4 Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la cinquante et unième session de la Section spécialisée et invité à prendre des décisions concernant les normes et recommandations, telles que proposées.

Le Groupe de travail sera informé des progrès accomplis dans l'élaboration du Code des couleurs pour les cerneaux de noix.

POINT 5 Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la trente-troisième session de la Section spécialisée.

La Section spécialisée recommande l'adoption du texte contenu dans les documents TRADE/WP.7/2004/3 et TRADE/WP.7/2004/3/Add.1 en tant que norme CEE-ONU révisée pour les plants de pomme de terre.

Le Groupe de travail sera informé des résultats des réunions que le Bureau élargi a tenues en 2004.

POINT 6 Section spécialisée de la normalisation de la viande

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la treizième session de la Section spécialisée.

a) Nouvelle norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de lama/alpaga

La Section spécialisée recommande au Groupe de travail d'adopter le texte contenu dans les documents TRADE/WP.7/2004/4 et TRADE/WP.7/2004/4/Add.1 en tant que nouvelle norme CEE-ONU pour la viande de lama/alpaga (carcasses et découpes).

b) Réunion de rapporteurs/Séminaire sur l'application de la norme relative à la viande bovine

Le Groupe de travail sera informé des résultats de la réunion de rapporteurs et d'un séminaire sur l'application de la norme relative à la viande bovine qui s'est tenu en Lituanie en octobre.

POINT 7 Harmonisation internationale du codage des produits agricoles

Lors de la dernière session de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais, les délégations française, slovaque et turque ont annoncé qu'elles enverraient des renseignements sur cette question au secrétariat. Tout renseignement reçu sera publié dans le document TRADE/WP.7/2004/5.

POINT 8 Publications

a) Normes CEE-ONU pour la viande

Le secrétariat informera le Groupe de travail de l'état d'avancement de la publication des normes actualisées pour la viande bovine, la viande ovine et la viande de poulet.

b) Fiches publicitaires pour promouvoir la consommation de fruits et légumes frais

Le secrétariat présentera au Groupe de travail la nouvelle série de fiches publicitaires, qui a été mise au point en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé.

c) Brochure présentant les travaux et les réalisations du Groupe de travail

Le secrétariat informera le Groupe de travail de l'état d'avancement de cette publication.

POINT 9 Questions générales concernant les travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées

a) Compatibilité du certificat de contrôle avec la formule-cadre des Nations Unies

À la dernière session de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais, il a été mentionné que l'actuel certificat de contrôle de la CEE-ONU n'était pas harmonisé avec la formule-cadre pour les documents commerciaux internationaux recommandée par

le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU).

Un autre problème posé par le certificat actuel tenait au fait que seul un nombre limité de produits pouvait être inclus sur chaque certificat, de sorte qu'une révision du certificat devrait permettre d'y inclure un plus grand nombre de produits.

Le secrétariat rassemblera des informations sur les modalités d'application de la formule-cadre TRADE/WP.7/2004/6. Il sera demandé au CEFACT-ONU de présenter un exposé sur cette question.

b) Mandats du Groupe de travail et des sections spécialisées

Le Groupe de travail des méthodes de travail rendra compte de ses débats sur l'actualisation du cadre dans lequel le Groupe de travail et ses sections spécialisées fonctionnent et de l'état d'avancement de la révision des méthodes de travail.

Le Groupe de travail a souscrit à l'opinion du secrétariat (telle qu'exprimée dans le document *TRADE/WP.7/2001/6*), selon laquelle de nombreuses dispositions qui figurent actuellement dans le Protocole de Genève pourraient être incorporées dans la norme-cadre sous forme d'observations. D'autres dispositions (par exemple celles concernant un accord international) étaient périmées ou étaient traitées dans d'autres organisations (inspection et certificat de contrôle). Le secrétariat présente dans le document TRADE/WP.7/2004/7 un avant-projet de texte de synthèse des mandats.

c) Préemballages

À la cinquante-neuvième session, un groupe de travail (Communauté européenne, États-Unis) a été institué dans le but d'étudier les questions suivantes:

- Quels sont les différents types d'emballages utilisés pour la vente au consommateur final?
- Quel serait le meilleur terme qui pourrait être utilisé pour les désigner?
- Comment les définir?
- Quelles sont les incidences sur le marquage des différents emballages?

Tout renseignement reçu du groupe de travail sera incorporé dans le document TRADE/WP.7/2004/8.

d) Stade auquel les normes CEE-ONU s'appliquent

À sa précédente session, le Groupe de travail a examiné la possibilité de remplacer la phrase concernant le stade de l'application des normes, libellée comme suit:

«La norme a pour objet de définir les qualités que doivent présenter les pommes au stade du contrôle à l'exportation, après conditionnement et emballage.»

par la phrase suivante:

«La norme a pour objet de définir les qualités que doivent présenter les [nom du produit], après conditionnement et emballage.».

Les délégations avaient estimé que cette proposition était intéressante mais devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi (voir les paragraphes 128 et 129 du document TRADE/WP.7/2003/6).

e) Évaluation de l'application des normes CEE-ONU

Le secrétariat communiquera toute information reçue sur l'état de l'application des normes CEE-ONU.

POINT 10 Ateliers

Le Groupe de travail sera informé des ateliers sur le commerce de produits agricoles tenus en République de Moldova et en Géorgie et de l'atelier prévu en Azerbaïdjan.

POINT 11 Questions diverses

Tout autre thème peut être abordé au titre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 12 Programme de travail

a) Calendrier des réunions

Le calendrier des sessions des sections spécialisées et du Groupe de travail sera présenté au Groupe de travail pour examen.

b) Travaux futurs

Les délégations sont invitées à proposer des domaines de travail intéressant leur pays. Un projet de programme de travail est publié sous la cote TRADE/WP.7/2004/9.

POINT 13 Élection du Bureau

Conformément au règlement intérieur de la Commission et à l'usage, le Groupe de travail doit élire un président et deux vice-présidents. À sa cinquante-neuvième session, il avait élu le Bureau suivant:

Président:	M. D. L. Priester (États-Unis d'Amérique)
Vice-Présidente:	M ^{me} O. Vorovenci (Roumanie)
Vice-Présidente:	M ^{me} V. Baricicova (Slovaquie)

POINT 14 Adoption du rapport

Le Groupe de travail adoptera le rapport de sa soixantième session, rédigé sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

NOTE DU SECRÉTARIAT:

Les communications doivent être adressées au secrétariat, sur disquette envoyée par la poste à l'adresse suivante:

Spécialiste des normes alimentaires
Division du commerce de la CEE
Palais des Nations
Bureau 432
1211 Genève 10
Téléphone: (41) 22 917 2450 Télécopie: (41) 22 917 0041

ou par courrier électronique à:

agrstandards@unece.org

Les documents établis pour la session pourront être consultés sur notre page d'accueil:

<http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat at 00 41 22 917 0629 and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva. An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. Family Name First Name

Mrs.

Ms. Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation <input type="checkbox"/>	Observer Organization <input type="checkbox"/>	Participation
Delegation Member <input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.) <input type="checkbox"/>	From <input type="text"/>
Observer Country <input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below) <input type="checkbox"/>	Until <input type="text"/>

Document Language Preference

English French Russian

Origin of Identity Document

Passport or ID Number

Valid Until

Official telephone N°.

Fax N°.

Official Occupation

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official
